

# Oublier les experts

par Alain CAILLÉ (1)

Il serait difficile de prétendre que les sciences sociales ont été d'un grand secours pour les pays du tiers monde. Leur principale contribution a consisté en l'envoi dans les terres déshéritées de myriades d'experts censés détenir les clés du développement économique. Or le développement n'a guère suivi. Et la discipline dont se réclamaient nombre d'experts, l'économie du développement, s'est autodissoute pour cause d'inanité. Que conseiller alors au tiers monde hormis la rigueur budgétaire et la limitation de sa dette ? Un hypothétique développement autocentré ou bien cette libération du marché que préconisent avec ardeur les libéraux ? Mais comment libérer ce qui n'existe pas, ou à peine, ou de manière informelle ? Les plus intrépides de nos néolibéraux reconnaissent eux-mêmes désormais que dans les pays de l'ex-URSS, par exemple, la foi dans la toute-bienfaisance du marché n'est pas moins illusoire que celle qui était de rigueur envers les plans quinquennaux ou septennaux d'antan. Et le marché dont se gargarise la nouvelle nomenklatura est plus slogan que réalité. Ainsi apparaît-il clairement que l'essence de l'économie n'est pas elle-même d'ordre économique. Et la spectaculaire dislocation des empires et des États à laquelle nous assistons actuellement, l'exacerbation des haines et la flambée de violence qu'elle entraîne, sont là pour montrer à l'évidence que la première condition de la survie et de la prospérité économique n'est autre que la stabilité et le dynamisme de l'ordre politique.

Faudrait-il alors remplacer les experts économiques par des experts en politique ? Il est douteux qu'ils aient grand-chose à dire de plus que les premiers. Car, au niveau du principe, l'objectif à atteindre est vite défini. Il ne saurait être autre chose que celui de constituer des ordres politiques pluralistes suffisamment solides pour durer et suffisamment souples pour garantir le respect des différences culturelles, des droits des minorités et des individus. Or aucun expert ne saurait être pluraliste, respecté et respectueux à la place des intéressés eux-mêmes. Et aucun expert ne serait non plus en mesure d'indiquer à ceux-ci avec qui il conviendrait qu'ils acceptent d'être pluralistes.

Supposons néanmoins cet épineux problème résolu. Resterait à penser la forme que devraient revêtir de nouveaux contrats sociaux pluralistes et modernes. La clé de voûte nous semble devoir en être constituée par

(1) Sociologue. Professeur à l'université de Caen.

l'institution d'un « revenu de citoyenneté » qui poserait en principe que tout individu adulte a droit à un montant de ressources égal à au moins un tiers (ou à la moitié pour les personnes seules) du salaire minimum local. Ce revenu de base serait inconditionnel, irrévocable, et cumulable avec d'autres ressources (1). Son institution permettrait de lier la prospérité économique et la stabilité politique. Prospérité économique (toute relative) puisque la distribution d'un revenu minimum garanti – dès lors que son montant n'est pas trop élevé par rapport au salaire minimum et qu'il ne rend pas négative l'incitation marginale à l'activité économique – assure une activité aux marchés locaux, prémunit ceux qui veulent entreprendre du risque de la misère absolue, et permet la survie matérielle de tous dans le respect de la pluralité des modes de vie. Stabilité politique car s'il se trouve dans le tiers monde des forces politiques qui fassent leur un tel objet et si elles parviennent à triompher sur cette base, alors c'est que la lutte pour l'édification d'un ordre politique plus humain et tolérant aura été gagnée. De ce point de vue, il est nécessaire de poser en principe que les revenus de citoyenneté n'ont pas à être financés par l'aide internationale, même dans les pays les plus pauvres. Leur adoption doit traduire et matérialiser l'engagement que les communautés politiques prennent vis-à-vis d'elles mêmes.

À y réfléchir, la principale aide que les pays développés puissent apporter aux pays du tiers monde serait de commencer par créer chez eux de tels revenus de citoyenneté et donc d'y mettre en place les conditions objectives d'un véritable pluralisme économique, social, politique et culturel, au lieu de se borner à prêcher la démocratie pour les autres.

(1) Sur ce sujet, voir la *Revue du MAUSS* n°15-16 (1992).